



DOSSIER D'INSCRIPTION **Séjour « Made in Normandie ».**



Du Lundi 23 Août au Jeudi 26 Août 2021

A l'attention des familles et des jeunes souhaitant s'inscrire au séjour « Made in Normandie » du 23 août au 26 août 2021.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un dossier à compléter et à nous rapporter sur présentation de la carte jeune de l'année en cours.

- Le règlement intérieur signé par les parents et l'enfant
- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- L'autorisation de reproduction photographique

Joindre la photocopie (obligatoire) :

L'attestation de la carte vitale en cours de validité
La carte de mutuelle sur laquelle est inscrit l'enfant.
Certificat d'aisance aquatique de 50 m sans brassard.
Test PCR (2 jours avant le départ).

Le tarif unique du séjour est de **47,30 €** (espèces ou chèques). Le chèque est à libeller à l'ordre de : RR138 service jeunesse

Date limite d'inscription : **Vendredi 18 juin 2021 à 17h30**

**Une réunion d'informations pour les familles est organisée :
Mercredi 18 août 2021 à 18h au Séchoir**

L'équipe d'animation du service jeunesse

Séjour « Made in Normandie ».

Le site

La base de loisirs de Jumiéges est située au Mesnil-sous-Jumiéges, dans la Seine-Maritime, sur la rive droite d'un méandre de la Seine en aval de Rouen, dans le parc naturel régional des Boucles de la Seine normande.

La base de loisirs a en son sein une balade au bord du lac ou une découverte de l'arboretum composé de 57 essences d'arbres.

La Pause du Lac est un lieu de restauration rapide et ouverte selon la météo.

Le camping



Le Camping groupe est destiné aux centres de loisirs, accueils collectifs de mineurs et groupes scolaires. C'est le lieu idéal pour les projets pédagogiques tournés vers la nature. Le groupe séjournera dans 2 mobil homes non mixte.

Restauration

Les repas seront réalisés par les jeunes et les animateurs en suivant un menu équilibré et varié selon le protocole sanitaire en vigueur.

Planning d'activités

	Lund 23 août	Mardi 24 août	Mercredi 25 août	Jeudi 26 août
10h00	Départ à 9h00	Grands jeux	Paddle	Course d'orientation
12h00 13h30	Repas	Repas	Repas	Repas
14h00 18h00	Installation et visite des alentours, baignade	Canoé Kayak	Baignade	Rangement Retour prévu à 17h
18h00 19h00	Goûter, douche, activité calme	Goûter, douche, activité calme	Goûter, douche, activité calme	
19h15 20h15	Diner	Diner	Diner	
21h 22h30	Loup garou	Jeux à gogo	Bowling	

TROUSSEAU A PREVOIR

ARTICLES	NOMBRE
Sous-vêtements	3
Chaussettes (paires)	3
Tee-shirts	3
Pantalon ou jeans	1
Jogging	1
Pullovers ou sweat	2
Blouson de saison ou K-way	1
Maillot de bain ou short de bain	2
Crème protectrice, après soleil...	1
Serviette de toilette	2
Vêtement pour la nuit	1
Masques chirurgicaux	16
Gel hydro-alcoolique	1
Nécessaire de toilette	1
Duvet	1
Lampe torche	1
Baskets (dont 1 paire usagée)	2
Nécessaire de toilette	1
Gourde	1
Petit sac à dos	1
Valise ou sac	1
Carnet de santé	oui
Argent de poche (Pas nécessaire)	10 €

Le service jeunesse se décline de toute responsabilité en cas de vols (téléphone portable...)

Fiche d'inscription
Séjour « Made in Normandie »
Du 23 août au 26 août 2021

Nom de l'enfant :

Date de naissance : .../.../...

Adresse :

Le jeune sait-il nager? OUI NON

L'enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? OUI NON

Si Oui, lequel ?.....

- RECOMMANDATION UTILES DES PARENTS.

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, Etc..... Précisez.

.....
.....
.....

- RESPONSABLE DE L'ENFANT.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SEJOUR).....

.....

Numéro de téléphone :

Mère : domicile :portable :

Père : domicile :portable :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

DATE :

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MINI-SEJOURS ET SEJOURS ORGANISÉS PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Tous les mini-séjours et séjours organisés par le Service Municipal de la Jeunesse sont soumis à la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Les animateurs encadrant le séjour sont diplômés BAFA, BAFD et/ou BPJEPS

- Le taux d'encadrement minimum est de 1 animateur pour 12 jeunes inscrits
- Les hébergements choisis lors des séjours possèdent tous l'agrément Jeunesse & Sports et sont tous habilités à recevoir des groupes.

Le présent règlement sera signé par la famille, par le jeune ainsi que par le Service Jeunesse. Il permet d'établir un accord sur les différentes modalités liées au séjour organisé par le Service Jeunesse et d'en accepter les diverses conditions pour la famille comme pour le jeune et de garantir l'engagement pris par le service Jeunesse.

La famille s'engage à respecter les conditions du séjour énumérées dans le présent règlement.

Le jeune s'engage à respecter les personnes, les lieux, les prestataires œuvrant pour la mise en place du séjour et son bon déroulement.

Conditions d'inscription

Le jeune inscrit sur un mini-séjour ou séjour doit impérativement posséder la carte jeune (délivrée gratuitement par le service jeunesse).

Conditions financières

Le tarif est calculé sur la base du quotient familial. Pour les séjours de très courte durée un tarif fixe est pratiqué. Le quotient familial est calculé au CCAS.

La totalité du séjour doit être réglée avant le départ. Le règlement peut se faire par espèces ou par chèque à l'ordre de : RR138 service jeunesse

Annulation du séjour

1) A l'initiative du Service Jeunesse :

Le séjour peut être annulé pour les raisons suivantes :

- Manque d'inscrits
- Plan Vigipirate
- Annulation de la part du prestataire
- Arrêté Ministériel

Dans ce cas le service jeunesse rembourse intégralement la famille.

2) A l'initiative de la famille :

Les raisons suivantes peuvent être acceptées :

- Cas de maladie, présentation d'un certificat médical
- Cas d'hospitalisation, présentation d'un certificat d'hospitalisation

Aucune réclamation ne sera acceptée pour d'autres raisons que celles médicales.

Avant le séjour

Le SMJ s'engage à mettre en place une réunion d'information en direction de la famille pour l'informer du déroulement du séjour.

Lors de cette réunion les documents mentionnant les numéros d'appels d'urgence, les fiches sanitaires et les modalités du séjour, l'heure et le rendez-vous du départ, le mode de transport, seront transmis aux familles.

La participation d'un des parents à cette réunion est impérative...

Pendant le séjour

Le SMJ s'engage à communiquer régulièrement des nouvelles aux familles.

En cas d'accident le SMJ s'engage à prévenir la famille du rapatriement du jeune et de son état de santé.

En cas de problème, généré par le jeune, le SMJ peut prendre la responsabilité du renvoi du jeune aux frais de la famille ou demander à la famille de venir chercher sur place le jeune concerné.

Après le séjour

Le SMJ s'engage à effectuer un bilan avec les jeunes et un bilan avec la famille présentant le compte rendu du séjour.

Rubrique santé

Pour chaque inscription une fiche sanitaire de renseignements doit être remplie. Dans ce formulaire doivent apparaître toutes les informations importantes liées à la santé du jeune. Elle permet également de donner l'autorisation au SMJ de faire rapatrier le jeune ou de le faire hospitaliser dans l'hôpital le plus proche du lieu du séjour. Pour toutes réclamations, le SMJ comme la famille se référeront au présent règlement et la fiche sanitaire remplie et signée.

Ce règlement est conçu pour servir et faire valoir ce que de droit.

La famille

Date, signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le jeune

Date, signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le service Municipal de la Jeunesse

Date, signature et cachet

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES
--

Je soussigné (e).....

Demeurant :.....

Autorise la Ville de L'Haÿ-les-Roses à filmer ou photographier mon enfant, à titre gratuit, et que ces images et ces propos soient utilisés (fixés, reproduits, exploités et communiqués au public) sur tous les supports nécessaires à la communication du SMJ (notamment site internet ville, réseaux sociaux de la ville, journal de la ville, affichage sur la commune, diffusion dans des lieux public) pour une durée de 5 ans étant entendu que cette utilisation ne pourra ni porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation ni faire l'objet d'une exploitation préjudiciable.

L'Haÿ-les-Roses, le

OUI

NON

Signature

Cachet du Service Jeunesse.